

**VILLE DE SAINT-TITE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 566-2026**

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219-  
2007 CONCERNANT LES DEMANDES  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le 19 avril 2007 le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public, lequel est entré en vigueur le 26 mai 2007;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge maintenant opportun de procéder à l'abrogation de ce règlement puisqu'il est peu utile et désuet;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE l'assistant greffier-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :

**Article I                    Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Article II                    Titre**

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 566-2026 abrogeant le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public ».

**Article III                    Abrogation**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public.

**Article IV                    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait et adopté à l'unanimité à Saint-Tite  
ce 5 mai 2026

Certifié conforme, ce 6 mai 2026



Me Simon Parisé, greffier

Date de l'avis de motion : séance du 7 avril 2026  
Dépôt du projet de règlement : séance du 7 avril 2026  
Adoption du règlement : séance du 5 mai 2026  
Date de publication du règlement : 6 mai 2026

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES**  
**DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **566-2026** abrogeant le règlement numéro 219-2007 concernant les demandes d'occupation du domaine public.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
ce 6 mai 2026

*Simon Parisé*

\_\_\_\_\_  
Me Simon Parisé,  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussigné, Me Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **Règlement numéro 566-2026** par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville ([www.villest-tite.com](http://www.villest-tite.com)) et sur le babillard présent à l'hôtel de ville en date du 6 mai 2026

*Simon Parisé*

\_\_\_\_\_  
Me Simon Parisé,  
Greffier